



LEÇON

Années scolaire :	3 ^e à 5 ^e secondaire
Au sujet de l'auteur :	HabiloMédias
Durée :	S'étale sur plusieurs périodes

Jeu des classements

Aperçu

Cette activité permet de présenter aux élèves des systèmes de classement des films, des cassettes vidéo, des émissions de télévision et des questions qu'ils soulèvent.

Intentions

- Connaître l'historique de la classification des films au Canada.
- Savoir les catégories de classification des films de leur propre province.
- Comprendre les différences entre les classifications des films, des cassettes vidéo et des émissions de télévision.
- Comprendre les questions soulevées par les classifications des films, des cassettes vidéo et des émissions de télévision.

Préparation/Documents

Préparez les transparents ci-dessous :

- Le système de classement de votre propre province, tiré de la section de notre site intitulée *Les systèmes de classement des films au Canada* ;
- *Comparaison des systèmes de codification des cassettes vidéo* ;
- *Système de classement des diffuseurs francophones* ;
- *Les classifications de la télévision canadienne*.

Les documents suivants à distribuer :

- *Classer les films* ;
- *L'accès des jeunes aux films de torture* ;
- *Les mises en garde de la télévision contre la violence attirent les ados*.



Déroulement suggéré

Première partie : La classification des films

Demandez à vos élèves :

- Pourquoi procédons-nous au classement des films ? (*La classification des films permet à la société de réserver aux adultes l'accès des films que l'on estime contre-indiqués pour les enfants et les adolescents et, tout particulièrement, les films qui comportent des images effrayantes, des actes de cruauté et du langage vulgaire.*)
- Pourquoi les jeunes enfants sont-ils davantage vulnérables à un contenu sexuel, vulgaire ou violent ? (*Ils ne comprennent pas toujours la différence entre la réalité et ce qu'ils voient dans un film ; ils sont plus susceptibles d'imiter les actes qu'ils voient à l'écran. Ils ne comprennent pas totalement le contexte sous-jacent de certaines scènes.*)
- Et les adolescents ? Pensez-vous que vous avez besoin de la même protection ? Justifiez votre réponse.
- Qui élabore ces classifications ? (*Au Canada, ce sont les offices de classification provinciaux qui s'en chargent. Toutefois, ces offices de classification des films n'établissent pas les normes eux-mêmes, ils se basent plutôt sur la législation existante pour procéder au classement des films.*)
- Qui partage la responsabilité de conseiller les jeunes spectateurs ? (*L'industrie de la radiodiffusion et l'industrie cinématographique, les gouvernements, les éducateurs, les parents et les autres membres de la famille partagent tous la responsabilité de protéger les jeunes des images contre-indiquées.*)
- Comment, selon vous, procédons-nous au classement des films en provenance des États-Unis ? (*La Motion Picture Association of America procède au préalable au classement de ces films, mais les offices de classification provinciaux doivent tout de même les passer en revue.*)
- Quels sont les problèmes auxquels les offices de classification pourraient être confrontés au Canada ? (*Les spectateurs ne comprennent peut-être pas les sous-titres informatifs, le manque de cohérence entre les offices provinciaux de classification des films, les coûts relatifs à l'existence de sept systèmes de classification différents, le manque de personnes chargées de veiller à l'application des classifications, l'accès facile aux films par le biais des chaînes de télévision payante et de la location de cassettes vidéo.*)

Activité 1

Demandez à vos élèves :

- Que pensez-vous des catégories de classification des films ?
- Distribuez-leur *Classer les films* et commentez leurs réactions.

Projetez le système de classement de votre propre province au tableau et commentez-le avec la classe. Demandez aux élèves :

- des exemples de films appartenant à chaque catégorie ;
- s'ils sont d'accord ou en désaccord avec ces directives ;
- de comparer ces classifications à leurs propres normes.



Activité 2

- Distribuez aux élèves l'article « L'accès des jeunes aux films de torture » ;
- Quand ils ont terminé de répondre aux questions, commentez leurs réponses avec la classe.

Deuxième partie : Les systèmes de classification des cassettes vidéo et des émissions de télévision

Discussion dirigée

Les classifications des films projetés en salle peuvent être facilement respectées puisque les vendeurs de billets jouent le rôle de « portiers », qui refusent l'entrée de la salle quand cela s'impose. Mais, une fois l'exploitation d'un film en salle terminée, il est distribué sous forme de cassette vidéo à usage familial et, finalement, diffusé à la télévision. Des enjeux de classification existent pour ces deux formes de distribution. Posez la question suivante à vos élèves :

- Citez quelques problèmes posés par le classement des cassettes vidéo à usage familial. *(Il y a un certain contrôle de la part des magasins pour la vente de vidéo à usage familial, mais, une fois à la maison, si les membres de la famille ne jouent pas leur rôle, il n'y a pas grand-chose à faire pour en réserver l'accès aux adultes. À ce problème s'ajoute celui des classifications des cassettes vidéo. Premièrement, le système canadien de classement des cassettes vidéo à usage familial diffère de celui de la Motion Picture Association of America : le système canadien se montre souvent le plus indulgent des deux. Par exemple, certaines cassettes vidéo classées dans la catégorie R par les Américains ont été classées dans la catégorie plus indulgente, 14A au Canada.)*
- Placez *Comparaison des systèmes de classement des cassettes vidéo* sur le rétroprojecteur et procédez à un échange de points de vue avec la classe. *(Cette divergence se complique en raison de la méthode utilisée par le système canadien pour déterminer les cotes des cassettes vidéo à usage familial, à savoir en faisant la moyenne des différentes cotes attribuées par les différents offices provinciaux de classification lors de la sortie des films dans les salles de cinéma au Canada. De plus, certains circuits de distribution de cassettes vidéo à usage familial, tel Blockbusters Videos, ont créé leurs propres étiquettes de classement. Ainsi, au moment où vous choisissez votre film du vendredi soir, celui-ci peut porter jusqu'à quatre étiquettes : il n'est pas étonnant que les gens soient déconcertés !)*

En plus de *Seven*, d'autres films ont reçu des cotes plus indulgentes au Canada. Parmi ceux-ci, on trouve :

- *King Pin* : de SP-13 à SP ;
- *Le fanatique* : de Réservé à 14A ;
- *La correction* : de Réservé à 14A ;
- *Dernier recours* : de Réservé à 14A ;
- *Tin Cup* : de Réservé à SP.

Demandez à vos élèves de nommer d'autres exemples.



- Éloignons-nous du cinéma et abordons maintenant l'enjeu de la classification à la télévision. En 1995, le Conseil canadien des normes de la radiotélévision fut saisi d'une plainte portant sur la télédiffusion du *Silence des agneaux*. Ce point de litige soulevait la question suivante : comment un film, réservé aux adultes au cinéma, a-t-il pu être diffusé par une chaîne de télévision grand public ? Le Conseil se prononça en faveur de la chaîne de télévision, considérant que les mises en garde adressées par CITY-TV aux téléspectateurs avaient, dans ce cas, constitué un avertissement suffisant et que la version revue qui avait été diffusée à la télévision était différente de la version projetée dans les salles de cinéma. Toutefois, l'enjeu de la diffusion des films réservés aux adultes à la télévision demeure litigieux pour de nombreux téléspectateurs.

Les cotes de la télévision classent les émissions en fonction de leur contenu violent, sexuel, de la présence de nudité et de langage grossier. Elles ont été conçues pour fonctionner avec la puce anti-violence, un dispositif électronique qui permet aux parents de bloquer les émissions de télévision, qu'ils jugent contre-indiquées pour leurs enfants.

- Placez Le système de classification des diffuseurs francophones sur le rétroprojecteur et commentez-le avec la classe.
- Demandez à vos élèves : quelles sont les différences entre ces cotes et celles des films et des cassettes vidéo que vous avez données comme exemples ?
- Si vos élèves écoutent beaucoup les chaînes de télévision anglophone vous pouvez comparer *Le système de classification des diffuseurs francophones aux Classifications de la télévision canadienne*.

Activité 3

Distribuez aux élèves l'article « Les mises en garde de la télévision contre la violence attirent les ados ».

- Divisez la classe en deux pour organiser un débat sur cet enjeu : un camp soutient que les mises en garde à la télévision et pour les jeux vidéo ne constituent qu'une incitation ; l'autre camp soutient qu'elles constituent des mesures de protection indispensables. (Le rôle des autres : la manière dont les parents et les autres membres de la société accueillent ces mises en garde pourrait représenter un angle intéressant pour aborder ce débat.) OU
- Demandez aux élèves de rédiger une dissertation argumentative de 500 mots défendant l'un ou l'autre des points de vue de ce débat.

Activité 4

Comment peut-on améliorer le système de classement des films ?

- Divisez votre classe en groupes.
- Chaque groupe créera un nouveau système de classement pour les films. Les élèves peuvent créer des systèmes séparés pour les films, les émissions de télévision et les cassettes vidéo à usage familial ou ils peuvent créer un système universel. Quel que soit leur choix, les élèves doivent fournir une justification à l'appui de ce(s) nouveau(x) système(s).
- Ces travaux comprennent la conception de catégories, une explication pour chacune d'entre elles et les symboles s'y rattachant.



Évaluation

- Devoir sur *L'accès des jeunes aux films de torture*.
- Dissertation argumentative ou débat en classe sur les mises en garde contre la violence à la télévision.
- Projet de groupe sur la classification des films.



Classer les films

Il appartient aux commissions de classement des films d'aider les parents à protéger les enfants et les adolescents du contenu contre-indiqué des films. Pour quel âge classeriez-vous les films suivants :

1. Un film contenant un certain niveau de violence, du langage grossier et des scènes à contenu sexuel suggestif.
 - Convient à tous les âges ;
 - Convient aux moins de 14 ans, avec surveillance parentale ;
 - Réservé aux 14 ans et plus ;
 - Accompagnement par un adulte des moins de 18 ans ;
 - Réservé aux 18 ans et plus.
2. Un film contenant l'utilisation fréquente de langage grossier, la représentation réaliste d'activités sexuelles, des scènes de violence et d'horreur explicites.
 - Convient à tous les âges ;
 - Convient aux moins de 14 ans, avec surveillance parentale ;
 - Réservé aux 14 ans et plus ;
 - Accompagnement par un adulte des moins de 18 ans ;
 - Réservé aux 18 ans et plus.
3. Un film contenant la mise en scène de sports violents ou de combats à mains nues violents, prolongés, occasionnant des lésions, des effusions de sang ou des meurtres sans gros plan.
 - Convient à tous les âges ;
 - Convient aux moins de 14 ans, avec surveillance parentale ;
 - Réservé aux 14 ans et plus ;
 - Accompagnement par un adulte des moins de 18 ans ;
 - Réservé aux 18 ans et plus.
4. Un film qui contient des scènes d'horreur réalistes.
 - Convient à tous les âges ;
 - Convient aux moins de 14 ans, avec surveillance parentale ;
 - Réservé aux 14 ans et plus ;
 - Accompagnement par un adulte des moins de 18 ans ;
 - Réservé aux 18 ans et plus.
5. Un film qui encourage et/ou qui glorifie l'alcool, la consommation de drogue ou la violence.
 - Convient à tous les âges ;
 - Convient aux moins de 14 ans, avec surveillance parentale ;
 - Réservé aux 14 ans et plus ;
 - Accompagnement par un adulte des moins de 18 ans ;
 - Réservé aux 18 ans et plus.



L'accès des jeunes aux films de torture

Par Doug Atkinson, le 6 mai 1997

Hier soir, je suis allé voir le film *Sept*. Le fait que je suis allé voir un film est banal. Je travaille dans le milieu. C'est mon emploi. De fait, *Sept* était le troisième film que je visionnais en autant de soirs.

C'était révoltant.

Oh ! Le film lui-même était assez brillant. Ironiquement, c'est pour cette raison qu'a surgi en moi un sentiment de révolusion : le film est à toutes fins pratiques un chef-d'oeuvre dans le genre film noir d'horreur. On sent bien l'excentricité et la sûreté de la direction de David Fisher et les scènes de poursuite ont été habilement montées, parmi les plus époustouflantes que j'ai vues. Le jeu de Morgan Freeman est solide, Brad Pitt était colérique et d'humeur noire, Kevin Spacey était à glacer le sang et les acteurs de soutien... ont soutenu de manière efficace.

Mais en fin de compte, toute cette habileté, tout cet art, toute cette excellence n'a eu pour effet que de multiplier exponentiellement l'impact. Le monde grotesque brun-noir de *Sept* évolue vers un hommage sordide voué aux excès macabres et excessifs de la théologie de la torture médiévale.

La brutalité incessante ainsi que le sadisme macabre, poignant et pullulant, doublés d'une thématique de vengeance cruelle et d'un message pas si subtil sur le déclin massif de notre civilisation, c'est-à-dire qu'un individu ne peut rien y faire, que le mal règne partout et domine sans opposition sur un monde las et cynique, se sont combinés pour me frapper avec une force abrutissante.

Je crois avoir à peu près tout vu du cinéma de masse et je suis fier de ma résistance devant la puissance d'un film. Néanmoins, je me suis battu contre l'envie presque trop forte de quitter la salle et ce, à plus d'une reprise. Le film était toutefois trop brillant et l'intrigue trop bien tissée pour que je me décide à l'abandonner. J'espérais, d'un espoir vain, qu'un film si bien réalisé, si soigneusement écrit, si ingénieux offrirait un dénouement inimaginable et unique, quelque chose qui pourrait possiblement justifier ces atrocités sanglantes. Mais comme le personnage du lieutenant Sommerset, joué par Morgan Freeman, l'avait prédit : Il n'y aura pas de fin heureuse à tout ceci.

Malgré tout, je suis demeuré assis jusqu'à la fin, combattant sans cesse mon instinct qui me recommandait de fuir en espérant une rédemption quelconque. Elle n'est jamais venue. Il est devenu évident que l'éclat des artisans de ce film n'était employé que pour imaginer des formes inventives, mais tout à fait horribles de tourments. Dès le début du générique de la fin, je me suis levé et mes genoux ont fléchi.

Je l'ai dit, *Sept* était révoltant.

Et alors ? C'était révoltant parce que c'était supposé être révoltant. Le film a été soigneusement tourné pour cette seule raison. Je ne saurais dire s'il s'agissait d'un éditorial sur la société ou si les producteurs se sont simplement inspirés des instincts humains les plus bas dans un but purement lucratif.

Ne vous méprenez pas. Je n'ai pas l'intention de transformer ce texte en une tirade dirigée vers une société qui a élevé l'atrocité d'un forage de la boîte crânienne à l'aide d'une perceuse au rang de divertissement. Cet article ne condamne pas une culture qui a fait de ce traité de la torture un succès aux guichets. Je suis opposé à la censure sous toutes ses formes et je ne me préoccupe pas de savoir si les adultes seront choqués, ébahis ou dégoûtés par un certain film. Je ne m'intéresse pas de savoir s'ils sortent des salles de cinéma en courant et en vomissant. Il s'agit après tout du prix que nous devons payer pour notre liberté d'expression. Il s'agit de tout autre chose.



Le classement

Ce dont il s'agit, c'est que *Sept* n'est pas un film à accès restreint. Il est classé AA, la sorte de classement donnée généralement aux films policiers. C'est ce à quoi je m'attendais, mais ce n'est pas ce que j'ai vu. Pour ceux d'entre vous qui ne seraient pas familiers avec le système de classement, AA signifie Adult Accompaniment (En compagnie d'un adulte), ce qui signifie que n'importe qui peut voir ce film. N'importe qui.

Des jeunes de plus de 14 ans peuvent y aller sans être accompagnés pendant que les jeunes de moins de 14 ans peuvent visionner le film s'ils sont accompagnés d'un adulte (un adulte étant quiconque qui, selon la loi, semble avoir 18 ans ou plus).

Inutile de dire qu'après avoir vu ce film, j'ai cru à une erreur typographique dans l'annonce publicitaire publiée dans le journal. Des enfants, accompagnés ou non, à ce massacre vicieux ? En regardant l'annonce de nouveau, je ne me suis pas trompé : le film était bien classé AA. J'ai appelé le Ontario Film Review Board, persuadé qu'il s'agissait d'une monstrueuse méprise. Non. *Sept* était classé AA.

Toujours persuadé qu'il devait y avoir des éléments d'information rattachés à ce classement que j'aurais manqué, je tente de découvrir si des avertissements évidents m'auraient échappé.

Il y avait de tels avertissements. Dans l'annonce du journal, on avertit les lecteurs que *Sept* contient de la violence et un langage cru. L'affiche à l'extérieur de la salle de cinéma ne faisait aucunement mention de violence. Elle lançait un simple avertissement relatif au langage cru et à l'usage d'alcool et de drogues. Les deux annonces m'ont toutefois assuré que le film ne convenait pas aux enfants.

D'accord. Le film ne convient pas aux enfants. Et les personnages utilisent un langage cru. Et ils se tirent dessus et se frappent sur la tête aussi. Quant à l'usage d'alcool et de drogues, Morgan et Brad on bu du vin et de la bière à quelques reprises et ont mentionné aller à un bar. Pour la drogue, on y fait que la mentionner.

Les images

Mais ce que ces bribes d'information ne me disaient pas était ce que je verrais également : un cadavre dont les mains et les pieds étaient attachés avec du barbelé, un corps nu éviscéré sur une table d'autopsie, des images d'un homme forcé de s'automutiler à la pointe du revolver, des images d'êtres humains dans une agonie mortelle alors qu'ils sont démembrés, la scène sinistre d'un homme attaché à son lit pendant un an par des moyens dégoûtants, ayant été torturé par des méthodes dignes de tout inquisiteur du Moyen-Âge et s'agrippant horriblement à la vie lorsque découvert et enfin, la pièce de résistance, deux scènes de jeunes femmes mutilées, attachées et ensanglantées, l'une horriblement violée parce qu'elle avait le malheur d'être une prostituée et l'autre, défigurée parce qu'elle était jolie et qu'elle en était fière.

Cette liste ne contient bien sûr qu'un bref échantillon des images macabres. L'avertissement ne m'a pas dit non plus qu'en plus du langage cru tant craint, je serai également le témoin à des descriptions détaillées de chacune des cruelles agonies de chaque victime, incluant des détails comme être forcé d'avaler des morceaux de plastique coupants, l'insertion de tubes dans les parties génitales, que je serais forcé d'entendre parler d'un homme obligé à la pointe d'un fusil de violer une femme avec une lame d'acier acérée et au sujet d'un homme forcé de mâcher sa propre langue lors de sa lente agonie pour ne mentionner que ces quelques incidents ponctuant cette litanie de souffrances.



Où étaient les avertissements relatifs à la violence brutale, à la torture et à la violence sexuelle ? Devons-nous vraiment être témoins de ces événements dans le film afin de justifier un classement plus sévère ? Pourquoi les conséquences macabres et la description explicite de ces événements ne serait suffisants pour un tel avertissement ?

Et que dire de la thématique adulte de *Sept* ?

Est-ce que le désespoir, l'impuissance d'un individu à changer quoi que ce soit, la folie meurtrière, la cruauté psychotique imposée dans un contexte pseudo-religieux et le triomphe du Mal sur quiconque et tout ce qui lui fait obstacle ne sont pas des sujets pour adultes ?

Selon moi, il s'agit de la partie la plus insidieuse, le pire message que l'on puisse envoyer à un enfant, toutes époques confondues et plus particulièrement encore à un jeune de 14 ans coincé dans une époque de haute technologie, stressante, bombardé de toutes parts par l'information par une société surpeuplée et peut-être vouée à l'extinction. Vous ne pouvez rien y faire. Il ne sert à rien d'espérer. Le Mal et la cruauté règnent en maîtres.

Imaginez. Ce classement permet à un enfant de 4 ans de voir *Sept*, à la condition que quelqu'un qui vient tout juste d'avoir 18 ans soit avec cet enfant de 4 ans. Ce sera utile pour ce film parce que le meurtrier écrit des messages avec du sang humain et il sera donc utile à des enfants qui ne vont pas encore à l'école d'avoir quelqu'un à leur côtés qui leur lira ces messages.

Et puis ? Aucun adulte responsable n'amènerait son enfant à quelque chose comme ça, vrai ?

La réalité

J'ai de mauvaises nouvelles pour vous. J'assistais à une représentation d'après-midi du film *Le Prédateur* d'Arnold Schwarzenegger (classé AA) il y a de cela quelques années et la salle était remplie de jeunes enfants. Le seul avantage de cette situation, c'est que vous pouvez voir au-dessus de leur tête. Mais pensez aux nerfs fragiles de ces jeunes... Je pouvais à peine entendre l'extra-terrestre démembrant ses victimes à travers leurs cris aigus et dérangeants de terreur, plus particulièrement de cet enfant de 5 ans au bord de l'apoplexie dont les parents ont finalement compris le message qu'il n'avait peut-être pas de plaisir avant de partir.

Mais croyez-moi, ce n'est pas le pire. Réfléchissez-y : votre jeune de Secondaire II peut aller voir *Sept* de lui-même.

L'avertissement du film dit bien sûr qu'il n'est pas convenable aux enfants. D'accord. Montrez-moi un jeune de 14 ans où que ce soit qui pense toujours être un enfant. Et pendant que vous y êtes, trouvez-moi un jeune de 14 ans qui éviterait un film dont le contenu inclut un langage cru et de la violence. Vous pourriez en trouver un ou deux. Peut-être.

Ce qui compte, c'est que vos jeunes de 14 ans peuvent voir ce film sans votre accord, sans que vous ayez la chance de discuter de ce film, de son message horrible ou de sa violence à lever le cœur ; en fait, sans que vous sachiez même qu'il l'ait vu.

Vous pensez que des jeunes de 14 ans n'ont pas vu ce film ? J'ai d'autres mauvaises nouvelles pour vous. Lorsque j'ai questionné les employés de quelques salles de cinéma au sujet de l'âge de leur clientèle, on m'a répondu qu'une partie de l'auditoire n'était pas accompagnée et définitivement âgée de moins de 18 ans. Grosse surprise : Brad Pitt est une icône pour les jeunes adolescentes. Elles vont accourir pour le voir, peu importe le film dans lequel il joue et la qualité du film n'est qu'une forme de bonus infernal.



Les solutions

Le critère utilisé par le Ontario Film Review Board aurait peut-être davantage à être revu et je suis d'accord avec cela. Mais ce n'est certainement pas le rôle de ce Conseil de surveiller nos enfants. C'est à nous d'y voir. Son travail consiste à s'assurer que les films respectent certains critères et de fournir autant d'information que possible pour que nous puissions faire des choix informés.

Mais en bout de ligne, des jeunes qui sont tout juste assez âgé pour croire qu'ils ne sont plus des enfants peuvent aller voir des films comme *Sept*. Et les salles de cinéma ne les en empêcheront pas. En fait, ils n'ont pas le droit de les en empêcher.

D'accord. Classons ces films R pour Restricted (interdit aux moins de 18 ans). Ça devrait régler le problème, vrai ?

Faux. J'ai encore plus de mauvaises nouvelles pour vous. Même si *Sept* avait été classé R et que les enfants n'avaient pas accès à la salle de cinéma, beaucoup d'entre eux pourraient tout de même le visionner tôt ou tard parce que le réel problème, c'est que ces films d'accès réduit, c'est que l'accès n'en est pas du tout réduit. Aussitôt qu'ils sortent en vidéo, la partie est perdue.

L'inévitable

De toute évidence, les enfants n'ont pas le droit d'assister à un film classé R dans les salles de cinéma (mais ils le font). Et pratiquement tous les films d'importance classés R sortent en version vidéo. Bien sûr, il est également interdit de montrer un vidéo classé R aux jeunes de moins de 18 ans, mais nous connaissons tous le domaine du film vidéo.

Beaucoup de boutiques de location de vidéos loueront à qui que ce soit. Ils doivent le faire. Ils ne peuvent se permettre de refuser une seule location. Même si plusieurs boutiques réputées refusent de le faire, beaucoup de parents, exaspérés par l'insistance de leurs adolescents, iront louer des films classés R et permettront à leurs jeunes de les regarder et même d'utiliser ce film comme raison pour passer un bon moment avec eux.

Dans plusieurs cas, il ne s'agit pas d'un désastre. Les adolescents survivent habituellement et plusieurs d'entre eux mèneront même des vies heureuses et productives. Que pouvez-vous y faire ? De toute manière, les enfants voient du matériel d'accès réduit et continueront d'en voir.

La solution (2)

Je propose donc un nouveau système de classement : la cote S pour convenable uniquement aux adultes sadiques. Il peut bien sûr porter le nom que vous désirez. Par exemple, la cote B pour individus blasés seulement. Ou peut-être RV pour réellement vil ou peut-être la cote TA pour torture amusante ou encore la cote IEI pour spectateurs insensibles et émotionnellement immatures ou peut-être même la cote SFSPEPDAO : les sensations fortes sont de plus en plus difficiles à obtenir.

Moi-même, je préfère la simple cote S. Elle possède un petit côté obséquieux qui joue bien son rôle.

Très bien. Quels sont les obstacles devant la mise en application d'une cote S ? Premièrement, tout film stigmatisé d'une cote S perdrait instantanément une immense part de sa clientèle (tout comme la cote américaine NC-17 tant redoutée ou encore notre risible cote X) et Hollywood le sait. En gardant le système de classement aussi étendu que possible, ils peuvent permettre à tous d'y aller : monsieur et madame J'ai-entendu-dire-que-c'est-un-bon-film, les



sadiques blasés qui peuvent sentir un film comme celui-ci deux kilomètres à la ronde et les pubères adoratrices de Brad Pitt.

Voilà ! Succès assuré aux guichets.

Les studios s'opposent de toute évidence à tout nouveau système de classement comme notre cote S hypothétique. C'est déjà assez difficile pour eux lorsqu'un film reçoit la cote R ou une cote NC-17 devant supposément les priver du marché lucratif des 14-18 ans. Imaginez si un film devait être réservé aux adultes sadiques : même les sadiques seraient trop embarrassés de se présenter ! Une cote de S serait comme un baiser de la mort dans les salles de cinéma.

Exactement comme pour les films pornos, aucun parent sensé ne permettrait à un enfant de visionner un film classé S sortant en version vidéo. Mais de la manière dont vont les choses, les enfants continueront d'être exposés à ce matériel.

La réalité (2)

Le seul fait de penser que l'on crée, met en marché et distribue de tels banquets macabres d'images horribles à ces précieux êtres que sont les enfants est encore plus révoltant que la thématique et le contenu de *Sept* et la série de films de même nature. Nous envoyons nos enfants dans ces immenses salles de projection pour qu'ils puissent être bombardés de scènes de torture et de meurtre sur des écrans de 10 mètres, avec des systèmes de son géants afin d'ajouter de l'effet et nous expédions ces mêmes images à la maison grâce aux vidéos et à la télévision à la carte pour que nos jeunes puissent se régaler encore et encore et encore et encore de ces atrocités.

Nous montrons à nos jeunes des films non-recommandables. Des films de torture.

Si vous faisiez une telle chose à votre chien, vous seriez probablement arrêté. Il est assez grave qu'une société puisse permettre à l'un de ses secteurs d'offrir des images macabres de mort comme divertissement de qualité. À mes yeux, la perversité de cette situation est si évidente qu'elle n'a même pas besoin d'être démontrée. Mais un divertissement de qualité pour nos enfants ?

Il paraît évident que l'industrie du film est hors de contrôle. Ce n'est pas seulement visible par le niveau de violence effarant, mais également dans la nature et la raison d'être de la violence. Des scènes atroces de plus en plus fréquentes, de plus en plus excitantes, de plus en plus réelles, de plus en plus horribles nous sont montrées à nous et à nos jeunes en guise de commentaire social et artistique de pointe, souvent accompagné de thématiques de désespoir apocalyptique.

Pour citer le Sphinx, joué par Jim Carrey dans *Batman Forever* : Suis-je allé trop loin ? Je ne le sais jamais.

L'industrie du cinéma montre les mêmes symptômes. Si elle ne peut se contrôler, quelqu'un devra jouer le rôle de shérif avant qu'il ne soit trop tard.

Source : Ce texte est tiré d'une lettre de *Doug Atkinson au Ontario Film Review Board*. Reproduit avec permission. *Doug Atkinson est le co-auteur d'une chronique sur la vidéo dans le magazine pour parents Sesame Street et du livre Videos for Kids: The Essential, Indispensable Parent's Guide to Children's Movies on Video (Prima Publishing, 1995). Il est également le cofondateur de The Original Kids Video Company, 40 Scollard St., Toronto.*



Les mises en garde de la télévision contre la violence attirent les ados

1er mai 1997 ? Si vous êtes publicitaire et que vous voulez que les adolescents voient votre message, vous n'avez qu'à le faire passer à l'antenne pendant une émission qui diffuse une mise en garde contre la violence.

C'est la conclusion d'une étude menée par des chercheurs de la School of Business Richard Ivey de l'Université de Western Ontario. Mais l'étude elle-même est accompagnée d'un avertissement. Les professionnels de la publicité pourraient être tentés par ces conclusions et saturer les spectacles d'annonces pour des produits ciblés pour les jeunes. Cette manœuvre rendrait peut-être les annonces inefficaces.

Les auteurs de l'étude, les professeurs Jay Handelman et Michael Parent, expliquent que les mises en garde contre la violence agissent presque comme une annonce publicitaire, « en incitant les téléspectateurs adolescents à regarder le programme ».

Ces conclusions surviennent à une période où les parents, les professeurs et d'autres critiques se montrent extrêmement préoccupés par les programmations télévisées violentes déconseillées et par les programmations contre-indiquées pour d'autres raisons. Ce débat fait également suite à la publication de nouveaux systèmes de classement au Canada et aux É-U, destinés à mettre en garde les parents et les personnes responsables des enfants contre la violence, le sexe ou le langage grossier dans les programmations télévisées.

Certaines personnes ont exprimé l'inquiétude que les cotes, qui clignotent sur l'écran avant le passage à l'antenne d'une émission, engendrent en réalité un effet « fruit défendu » et augmentent l'appétit pour les programmes violents.

Les conclusions de cette recherche présenteront un intérêt certain pour les compagnies qui font la publicité des aliments prêts à manger, des boissons non alcoolisées, des jeux vidéo et des chaussures de course, qui sont des produits attirants pour le marché des jeunes. Cette recherche donne à penser que les adolescents se souviennent de manière significative des messages publicitaires qui passent pendant les programmes précédés d'une mise en garde.

Selon Peter Swain, Président de Media Buying Services Ltd, une compagnie qui fait passer des messages publicitaires à la télé, *Aux frontières du réel*, *Au-delà du réel-l'aventure continue* et *Millennium* figurent parmi les spectacles populaires chez les adolescents. Les diffuseurs de ces programmes n'ont aucun problème à remplir leurs espaces publicitaires.

Swain adresse une mise en garde selon laquelle ces programmes représentent certains risques pour les annonceurs. Alors que les publicitaires qui ciblent les adolescents ont été attirés par les programmes les plus violents, une tendance inverse est également en train d'émerger dans une réaction de rejet de la violence à la télé.

« Il ne faut pas grand chose pour engendrer un effet boule de neige et rattraper un annonceur » selon Swain. Il a également affirmé que les annonceurs ne trouvent plus aussi facilement leur public. L'audience télévisuelle des adolescents a chuté de 10 % au cours de ces cinq dernières années.

Swain croit que cette chute peut être attribuée à une modification des intérêts, les adolescents passant maintenant plus de temps devant leur écran d'ordinateur.

Source : *The Globe and Mail* du 1er mai 1997.

